L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Gérard GOUROVITCH, maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes MONNIER, PERROT, BELABED, DIEUMEGARD, AUGROS, Mrs AUGROS, d'ENTRAYGUES, ROBBE, MARTIN, GAILLARD, FISCHER, KLEMPOUZ, HAIMET, CORCY.

<u>Absents</u>: Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr ROBBE, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mme MONNIER, Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme MANASSÉ avec pouvoir à Mr CORCY, Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mme AUGROS, Mme ROUÉ CORÉ avec pouvoir à Mr FISCHER.

<u>Absents sans pouvoir</u>: Mme DANSETTE, Mme JUSSERAND, Mme MARET, Mme DUMAND, Mme LEGENDRE, Mr GUIBERT.

Secrétaire de séance : Mme MONNIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Mr GOUROVITCH prend en compte les remarques exposées dans la demande de modification de compte rendu émises par Mr FISCHER mais refuse de modifier le compte rendu du conseil municipal qui n'est pas un Verbatim.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 21 février 2019. Vote pour 19, 2 contre Mr FISCHER, Mme ROUÉ CORÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET DE LA COMMUNE

Mr GOUROVITCH détaille le compte administratif. Il présente un excédent de 713 938,85 € en fonctionnement et un déficit de 190 613,18 € en investissement. Mr le Maire quitte la séance et cède la présidence à Mme PERROT. Le conseil municipal approuve le compte administratif. Vote pour 18, 2 abstentions Mme ROUÉ-CORÉ, Mr FISCHER.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget de la commune.

TAXES COMMUNALES 2019

Mr GOUROVITCH propose de maintenir les taux votés en 2018. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux soit :

Taxe d'habitation17,90 %Taxe foncier bâti33,21 %Taxe foncier non bâti72,06 %

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 679 687,67 € et en section d'investissement à la somme de 1 107 621,19 €. Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal décide d'affecter à l'article 1068 du budget primitif la somme de 190 613,18 € en section d'investissement, le solde de 523 325,67 € restant en section de fonctionnement.

Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Mr Maire quitte la séance. Mme PERROT détaille le compte administratif qui présente un excédent de 18 689,10 € en fonctionnement et un déficit de 19 196,29 € en investissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget des logements de la Champagne.

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve le budget des logements de la Champagne qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 32 472 € et en section d'investissement à la somme de 40 574,29 €. Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019 LOGEMENTS CHAMPAGNE</u>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2019 la somme de 18 689,10 € en investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Mr le Maire quitte la séance. Mme PERROT détaille le compte administratif qui présente un excédent de 13 218,82 € en fonctionnement et un déficit de 3584,53 € en investissement. Le conseil municipal approuve le compte administratif. Vote pour 18, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget des logements de la Grande couture.

BUDGET PRIMITIF 2019 LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 20 494,29 € et en section d'investissement à la somme de 7 234,53 €. Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal décide d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2019 la somme de 3 584,53 € le solde de 9 634,29 € restant en section de fonctionnement. Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET DES ABORDS DU COLLEGE

Mr le Maire quitte la séance. Mme BELABED présente le compte administratif qui fait état d'un excédent de 195 020,58 € en fonctionnement et un déficit d'investissement de 42 783,74 €. Le conseil municipal approuve le compte administratif. Vote pour 18, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET DES ABORDS DU COLLEGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget des abords du collège.

BUDGET PRIMITIF 2019 DES ABORDS DU COLLEGE

Mr GOUROVITCH précise que la commune de Coutevroult a décidé de ne plus payer sa contribution aux abords du collège en prétextant des comptes opaques. La Trésorerie de Magny a été alertée, cette dépense est une dépense obligatoire qui résulte d'une convention signée entre les 4 communes, notre comptable public fera le nécessaire afin que la commune de Coutevroult règle les deux annuités qu'elle n'a pas versées à ce jour.

Mr CORCY rajoute que la commune de Couilly a inscrit également à l'ordre du jour de son prochain conseil municipal le refus de payer l'annuité, ce qui semble assez irresponsable puisque les quatre communes ont signé une convention aux termes de laquelle elles se sont engagées collectivement à participer au financement des abords de l'école à proportion de leurs effectifs scolaires respectifs .

Le conseil municipal approuve le budget des abords du collège qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 256 166,84 € et en section d'investissement à la somme de 237 770,58 €. Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 BUDGET ABORDS DU COLLEGE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2019 la somme de 42 783,74 € le solde de 152 236,84 € restant en section de fonctionnement. Vote pour 19, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE QUINCY VOISINS POUR L'ENTRETIEN DES JUMELLES EUROLASER

La commune de Couilly Pont aux dames ne peut plus utiliser les jumelles laser car elle ne possède plus de policier municipal, elle a donc demandé à se retirer de la convention d'entretien des jumelles signée avec les communes de Quincy et Saint-Germain.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la commune de Quincy Voisins.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COULOMMIERS POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Un enfant domicilié à Saint-Germain-sur-Morin a été accueilli dans une classe ULIS élémentaire (Unités Localisés pour l'Inclusion Scolaire) dans une école publique de Coulommiers. Cette dernière nous demande une participation de 544 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention avec la commune de Coulommiers.

RECONDUCTION GROUPEMENT COMMANDES AVEC ARMOR CUISINE

Mme BELABED est favorable à la reconduction du contrat avec la société ARMOR CUISINE qui fournit les repas au restaurant scolaire. Les repas sont de qualité, les échanges avec ce prestaire sont constructifs, nombreuses commissions menus, visite de leur cuisine centrale, valorisation des circuits courts, respect à la lettre de la méthode HACCP.

INFORMATION SUR LA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION

Mr GOUROVITCH s'est rendu dernièrement à l'invitation de Madame la Préfète au siège de la Communauté de communes pour faire le point sur l'évolution des intercommunalités de notre secteur.

Il est acté que St Germain, Montry et Esbly vont rejoindre le Val d'Europe agglomération, Quincy l'agglomération de Meaux avec Boutigny et Saint Fiacre, toutes les autres communes du pays Créçois fusionneront avec la Communauté d'agglomération de Coulommiers.

La crèche située à Saint-Germain est un équipement très fréquenté. Il est confirmé que le Val d'Europe agglomération n'exerce pas la compétence petite enfance. Un partenariat avec les communes dont les enfants fréquentent cet établissement devra être mis en place avec le choix d'un mode de gestion qui n'impacte pas trop les finances communales.

Mr GOUROVITCH annonce en séance le vote favorable ce soir, à l'unanimité, des conseillers du Val d'Europe agglomération en faveur de l'accueil des communes d'Esbly, Montry et Saint-Germain dans leur intercommunalité.

Un long travail juridique et financier débute pour mettre en place cette recomposition administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.